



## Vente ..a la commune ? ou a une personne physique ( maire )?

Par cartoplaisir, le 18/11/2011 à 06:36

Bonjour

Ma mere a vendu un terrain a batir a la commune de cahuzac sur adour.(450 habitants )  
.Habitant a 600 km et ayant 76 ans elle ne s est pas déplacé , le notaire ayant eu  
procuration..Le terrain devait etre vendu initialement a la commune .Lors de la reception de l  
acte signé par les 2 parties la premiere page est je site .

Madame..**J ai l honneur de vous annoncé que la vente de votre parcelle au profit de la commune de cahuzac sur adour a bien été signé.....**La surprise c est que c est non le maire qui a signé en face en tant que Maire mais , son nom , son prenom ( profession Maire cela est écrit entre parenthese) ainsi que sa femme nom et prenom...Nous nous posons plusieurs questions ! Qui a acheté le terrain ,commune ? L ancien maire puisqu il a demissionné en juillet dernier, qui a la jouissance du terrain ? ETC..

***La procuration donne pouvoir de vendre à qui ? Maire ou commune ?***